

ALLIANCE DU COMMERCE

 **FCA**
FÉDÉRATION DU COMMERCE
COOPÉRATIF ET ASSOCIÉ

PROCOS
FÉDÉRATION POUR LA PROMOTION
DU COMMERCE SPÉCIALISÉ

 **fff**
fédération française de la franchise

FNH **FÉDÉRATION
NATIONALE
DE L'HABILLEMENT**
BOUTIQUES DE MODE
INDÉPENDANTES

FENACEREM
Fédération du Commerce et Services de l'Electrodomestique et du Multimédia

fnacem
FÉDÉRATION FRANÇAISE DU NÉGOCE DE L'AMEUBLEMENT
ET DE L'ÉQUIPEMENT DE LA MAISON

Paris, le 25 mars 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

7 FÉDÉRATIONS MAJEURES DU COMMERCE SALUENT LES MESURES DE REPORT DE LOYERS MAIS DEMANDENT AUX BAILLEURS D'ALLER PLUS LOIN DANS L'EFFORT DE SOLIDARITÉ

Les commerçants, dont la plupart ne réalise aucun chiffre d'affaires depuis le 15 mars, sont gravement impactés par la crise du Covid-19. Dans ce contexte, 7 fédérations majeures du commerce renouvellent aux bailleurs leur demande de solidarité vis-à-vis des commerçants pour créer les conditions de la survie de la plus grande partie des magasins et des emplois.

Les 7 fédérations majeures du commerce prennent acte des mesures prises ces derniers jours s'agissant d'un report du paiement de leurs loyers.

D'un côté, la loi d'urgence pour faire face à l'épidémie du Covid-19 permet aux **microentreprises de reporter intégralement ou d'étaler le paiement de leurs loyers**. De l'autre, les associations et fédérations représentatives des bailleurs se sont exprimées en faveur de la **suspension des loyers et des charges et la mise en place de la mensualisation pour les TPE et les PME**.

Bien entendu, nous demandons que le même dispositif s'applique aux enseignes plus importantes compte tenu du contexte.

Ces mesures prises dans l'urgence vont permettre aux entreprises de répondre aux besoins de trésorerie immédiate, notamment pour payer les salaires de leurs équipes au mois de mars ainsi que leurs fournisseurs.

Bien que d'une absolue nécessité, ces mesures seront insuffisantes.

Les commerces ne font aucun chiffre d'affaires et le retour à l'activité, comme nous le constatons avec les entreprises présentes en Chine, ne se fera que très progressivement. **Lorsqu'interviendra la réouverture, les commerces devront consacrer tous leurs moyens pour faire repartir production et distribution. Leurs besoins en fond de roulement seront alors importants.**

Reporter le règlement des échéances de loyers pour les payer plus tard n'est donc pas une solution supportable : cela imputerait les moyens financiers indispensables à la reprise du commerce. Or, pour les bailleurs comme pour les commerçants, **l'objectif à atteindre doit être de créer les conditions pour que les points de vente fonctionnent demain, qu'ils soient en capacité de payer les loyers dans deux ans, dans cinq ans...**

L'enjeu n'est pas l'encaissement d'un ou deux mois de loyers mais bien la vie demain dans les territoires, la pérennité des magasins dans les lieux de commerce et la survie de l'emploi local. L'enjeu n'est pas la valeur de l'immobilier, annuler quelques semaines de loyer n'aura que très peu d'impact, mais bien de permettre aux commerçants de continuer à contribuer, avec les bailleurs, au dynamisme de la ville.

Les mesures annoncées par les bailleurs et celles prévues par la loi, qui se limitent à un simple report de charges, font **peser la totalité des conséquences de la crise sur les commerçants et entraîneront la disparition de nombreux locataires de points de vente pour les villes.**

Certains bailleurs l'ont très bien compris et se sont engagés très vite en faveur de l'annulation des loyers commerciaux durant la fermeture.

Ainsi, nous demandons aux bailleurs, notamment les plus grands d'entre eux (sociétés foncières cotées, bailleurs institutionnels, etc.) de mettre en œuvre les conditions pour annuler les loyers et les charges pendant la période de fermeture des magasins imposée par arrêté ministériel et adapter ces loyers à l'activité réelle des commerces qui ont pu rester ouverts mais qui réalisent de très faibles chiffres d'affaires compte tenu du confinement.

Le délai accordé par les mesures ponctuelles de report doit être mis à profit pour que les bailleurs s'organisent, en reportant par exemple leurs échéances de prêts. Les fédérations de commerçants soutiendront toute mesure qui permettra aux bailleurs, grands comme petits, d'atteindre cet objectif : réduction d'impôt en contrepartie de l'abandon des loyers non perçus, implication des banques et du monde de l'assurance afin qu'ils prennent leur part de solidarité.

« Pour permettre aux commerces de survivre à cette crise exceptionnelle en redémarrant leurs activités dans les meilleures conditions possibles, il est impératif d'appliquer le principe « zéro recette, zéro dépense ». Ainsi, il faut absolument aller plus loin que les mesures votées en garantissant l'annulation pure et simple des loyers et des charges pendant la période de fermeture imposée aux magasins pour lutter contre le Covid-19 », déclarent les auteurs du communiqué de presse.

À propos de l'Alliance du Commerce :

L'Alliance du commerce rassemble l'Union du grand commerce de centre-ville, la Fédération des enseignes de l'habillement et la Fédération des enseignes de la chaussure. Elle représente 27.000 magasins et 180.000 salariés dans le secteur de l'équipement de la personne.

En savoir plus : <https://www.alliancecommerce.org/>

Contact presse : Hélène Baratte // Responsable Communication // Tél : 01 40 15 60 71 - 06 29 61 88 90 // Mail : hbaratte@alliancecommerce.org

À propos de la Fédération du Commerce Coopératif et Associé (FCA) :

Le Commerce Coopératif et Associé est le leader du commerce indépendant en France. Cette forme de commerce en réseau (points de vente, services, etc.) permet à des entrepreneurs indépendants

de se regrouper et de mutualiser leurs moyens et leurs savoir-faire dans le but de mettre en place des actions et des outils communs. Propriétaires de leurs affaires ainsi que de leur réseau/enseigne, les chefs d'entreprise du Commerce Coopératif et Associé en sont les acteurs et les décideurs. En grande majorité, ces groupements sont organisés sous forme coopérative. En 2018, le **Commerce Coopératif et Associé** a réalisé 156 milliards d'euros de chiffre d'affaires, soit 30 % du commerce de détail en France.

La Fédération du Commerce Coopératif et Associé (FCA) est l'instance représentative française du Commerce Coopératif et Associé.

En savoir plus : <https://www.commerce-associe.fr/>

Contact presse : Marion Furé // Responsable communication externe // Tél : 06 83 61 25 31 // Mail : mfure@fca-commerce-associe.fr

À propos de la FENACEREM :

La Fédération du commerce et services de l'électrodomestique et du multimédia est l'organisation professionnelle représentative de la distribution spécialisée d'électroménager, électrodomestique et téléphonie. Elle rassemble plus de 3000 points de vente et réunit tous les types de distribution : les principales enseignes et groupements de magasins spécialisés dans l'ameublement et l'équipement de la maison, opérant au niveau national ainsi qu'une large majorité de négociants affiliés ou indépendants.

L'ensemble des informations concernant la FENACEREM et ses activités est disponible à l'adresse suivant : <http://www.fenacerem.fr>

À propos de la Fédération française de la franchise (FFF) :

Acteur majeur du dynamisme de l'économie française, **la Fédération française de la franchise** est la fédération professionnelle des franchiseurs et de leurs franchisés. Elle représente le modèle de la franchise, un modèle d'entrepreneuriat fondé sur le transfert du savoir-faire et le partage de valeur ; un modèle solide, porteur d'innovation, véritable accélérateur de la réussite des entrepreneurs. La franchise représente en France 2 049 réseaux de franchise, 78 218 points de vente franchisés, pour près de 68 milliards d'euros de chiffre d'affaires. L'activité génère 757 852 emplois (directs et indirects). En 2009, la FFF a créé L'Académie de la franchise, premier organisme de formation aux métiers de la franchise, dont l'offre est dédiée aux futurs franchisés, mais aussi aux futurs et actuels franchiseurs.

En savoir plus : <https://www.franchise-fff.com/>

Contact presse : Stéphanie Morlan // Responsable de communication // Tél : 01 53 75 22 25 // Mail : s.morlan@franchise-fff.com

À propos de la FNAEM :

La Fédération française du négoce de l'ameublement et de l'équipement de la maison est l'unique organisation professionnelle représentant au niveau national la branche du négoce de l'ameublement et de l'équipement de la Maison. Elle rassemble aujourd'hui plus de 4000 points de vente, dont les parts du marché national de l'ameublement sont estimées à 80%. La FNAEM réunit tous les types de distribution : les principales enseignes et groupements de magasins spécialisés dans l'ameublement et l'équipement de la maison, opérant au niveau national ainsi qu'une large majorité de négociants affiliés ou indépendants, regroupés au sein d'une vingtaine de Chambres régionales et d'une chambre sectorielle dédiée à la cuisine.

L'ensemble des informations concernant la FNAEM et ses activités est disponible à l'adresse suivante : www.fnaem.fr

À propos de la Fédération Nationale de l'Habillement (FNH) :

La Fédération Nationale de l'Habillement est la seule organisation représentative des commerces indépendants ayant une activité dans le prêt-à-porter. Elle a pour mission de représenter le commerce de détail indépendant de l'habillement et du textile dans toute sa diversité auprès des pouvoirs publics français et européens et des milieux économiques. Le secteur représenté par la FNH regroupe ainsi 38.000 magasins, 80.000 salariés et pèse 17 milliards d'euros de chiffre d'affaires. Elle mène des actions de veille et de lobbying mais aussi d'anticipation et d'accompagnement des

mutations de la branche par la formation et l'information des publics concernés.

En savoir plus : <https://www.federation-habillement.fr/>

Contact presse : Agence Lucette // Tél : 01 83.89.14.85 // Mails : Audrey Chantraine - audrey@lucette.fr / Cassandre Tabarin - cassandre@lucette.fr

À propos de Procos :

Procos accompagne les enseignes du commerce spécialisé dans la gestion et le développement de leur réseau. Ses 300 enseignes adhérentes représentent 60 000 magasins, 750 000 emplois, 95 milliards de chiffre d'affaires. La fédération analyse le marché et ses évolutions, anime des clubs d'échanges, contribue au partage d'informations et à la réflexion de ses membres sur l'avenir du commerce.

En savoir plus : <https://www.procos.org/>

Contact presse : Sophie Madignier // Directrice Relations Extérieures et Marketing // Tél : 01 44 88 95 60 // Mail : sophie.madignier@procos.org